



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Usage de produits phytosanitaires en zone Natura 2000

Question écrite n° 44993

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les inquiétudes des agriculteurs face à la décision du Conseil d'État en date du 15 novembre 2021 visant à exiger à échéance de 6 mois des mesures pour réduire ou réglementer l'usage de produits phytosanitaires dans les zones Natura 2000. Le monde agricole est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche efficace d'optimisation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Par ailleurs, l'instauration d'un cadre réglementaire spécifique aux zones Natura 2000 constituerait une rupture d'égalité entre les territoires et les agriculteurs. Elle lui demande donc de bien vouloir lui faire part des mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre à cette demande du Conseil d'État et, le cas échéant, des mesures envisagées afin de garantir l'équité entre les agriculteurs des différents territoires français.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44993

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2021

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)